

## L'affaire Dreyfus

La III<sup>ème</sup> République, qui fait suite à la défaite de Napoléon III à Sedan, affronte crises politiques (le boulangisme, le scandale du canal de Panama...) et instabilités gouvernementales et présidentielles, auxquelles s'ajoute le traumatisme de l'annexion de l'Alsace et de la Moselle par l'Allemagne (1871) qui alimente les nationalismes les plus extrêmes. En effet, le nationalisme et l'antisémitisme évoluent de manière virulente et sont attisés par une presse influente, libre de diffuser n'importe quelle information.

L'armée connaît par ailleurs des mutations profondes. Dans un souci de démocratisation, arrivent des polytechniciens, perçus comme des concurrents aux officiers sortis de Saint-Cyr. Et, dans un souci de modernisation, apparaît l'activité organisée de contre-espionnage, au travers de la Section de Statistiques, qui consiste à récupérer des renseignements et à intoxiquer l'ennemi potentiel avec de fausses informations.

En septembre 1894, une lettre est rapportée à la Section de Statistiques : partiellement déchirée, non datée et non signée, elle est adressée à l'attaché militaire allemand en poste à l'ambassade d'Allemagne, Max von Schwartkoppen ; elle laisse alors entendre qu'un officier français lui livre des renseignements.

Le capitaine Alfred Dreyfus, polytechnicien et artilleur de confession juive, est immédiatement soupçonné sur la base d'une ressemblance d'écriture. Il est convoqué sans motif le 15 octobre 1894 au ministère de la Guerre où il est soumis à une dictée. Protestant de son innocence, il est incarcéré à la prison du Cherche-Midi à Paris, alors qu'une perquisition est effectuée à son domicile.

Afin de confondre le capitaine, une comparaison des écritures est réalisée. Un rapport du 31 octobre 1894, remis au général Mercier, ministre de la Guerre, conclut qu'en dépit de quelques dissemblances, les ressemblances sont suffisantes pour justifier une enquête. Une instruction judiciaire est engagée en novembre 1894, suite aux révélations faites par la presse. En effet, *La Libre Parole*, quotidien antisémite, révèle l'affaire au grand jour et marque le début d'une très violente campagne de presse jusqu'au procès.

Le 4 décembre 1894, Dreyfus est mis en jugement. Le vide du dossier apparaît clairement lors des audiences : se défendant point par point, les déclarations de l'accusé sont corroborées par plusieurs témoignages. Officier patriote, bien noté et de surcroît très riche, aucun mobile sérieux ne ressort dans le dossier d'accusation.

Malgré tout, la théorie selon laquelle Dreyfus aurait imité sa propre écriture semble avoir un certain effet sur les juges, qui va se prolonger de manière incontestable par l'intervention du commandant Henry. Ce dernier accable l'accusé en affirmant qu'une suspicion de fuites existant depuis le mois de mars 1894 le mettait en cause. Dreyfus est condamné à la déportation perpétuelle (la peine de mort étant abolie pour les crimes politiques en vertu de l'article 5 de la Constitution de 1848), à la destitution de son grade et à la dégradation. Alfred Dreyfus forme un pourvoi en révision qui est rejeté le 31 décembre 1894.

Le 21 février 1895, après un mois au bagne de l'île de Ré, il embarque sur le vaisseau *Ville-de-Saint-Nazaire* qui fait cap vers la Guyane. Il arrive le 12 mars 1895 au bagne de l'île Royale puis il est transféré en avril à l'île du Diable. Logé dans une case de pierre de quatre mètres sur quatre, il est, avec ses gardiens, le seul habitant de l'île.

En mars 1896, une lettre déchirée puis reconstituée parvient à la Section de Statistiques. Interceptée à l'ambassade d'Allemagne, elle est adressée au commandant Esterhazy et révèle que ce dernier livre des informations à cette puissance étrangère. Le lieutenant-colonel Picquart, affecté à la tête du Service des renseignements en juillet 1895, obtient deux lettres de cet officier et s'aperçoit alors que l'écriture est la même que celle figurant sur le "bordereau". Dès lors, il ordonne une enquête approfondie sur le commandant Esterhazy, qui est décrit comme un homme criblé de dettes, à la personnalité trouble et aux mœurs dissolues. Devant l'absence de preuve, Picquart est convaincu de

l'innocence du capitaine Dreyfus. A partir de ce moment-là, tout est entrepris pour évincer Picquart de son poste : une enquête est instruite contre lui, il est surveillé, éloigné dans l'Est puis affecté en Tunisie.

Les intellectuels, qui soutiennent le mouvement dreyfusard, multiplient les débats et les révélations dans la presse. Afin d'éradiquer toute polémique, l'Etat-Major exige qu'Esterhazy demande lui-même à être jugé. Son acquittement certain permettra le retour à l'ordre. Son procès qui s'ouvre le 10 janvier 1898 est peu régulier puisqu'on refuse à la famille Dreyfus de se constituer partie civile. Picquart est considéré comme le véritable accusé ; il sera d'ailleurs chassé de l'armée et emprisonné pendant un an. Le 11 janvier 1898, Esterhazy est acquitté à l'unanimité. Il s'exilera en Angleterre où il finira ses jours sans jamais être inquiété.

Révolté et consterné par l'acquittement d'Esterhazy, Emile Zola donne une nouvelle dimension à l'affaire en publiant à la une de *L'Aurore* un article en forme de lettre ouverte au président Félix Faure. Accusant le Conseil de Guerre d'avoir "acquitté sciemment un coupable", Emile Zola est poursuivi pour diffamation. Le procès de Zola permet de diffuser encore plus largement auprès du grand public la réalité de l'affaire Dreyfus. Ce procès aboutit à la condamnation de l'accusé à un an de prison et 3 000 francs d'amende. Il constitue néanmoins une victoire pour les dreyfusards puisque les contradictions de l'affaire ont pu être évoquées. Suite à la cassation de l'arrêt pour vice de forme, Zola fait à nouveau l'objet d'un procès devant la cour d'assises de Seine-et-Oise. La cour le condamne en juillet 1898 à la peine maximale (un an de prison et 3.000 francs d'amende), mais il s'exile en Angleterre avant que le jugement ne lui soit notifié.

Le 13 août 1898, le capitaine Cuignet, attaché au cabinet du ministre de la Guerre, étudie des pièces d'un dossier secret. Le 30 août 1898, le nouveau ministre de la Guerre, Godefroy Cavaignac, convoque le commandant Henry pour l'interroger en personne. Au bout d'une heure, celui-ci livre des aveux complets. Arrêté et incarcéré au Mont Valérien, il se suicide le lendemain en se tranchant la gorge.

Le 3 juin 1899, la Cour de cassation, après avoir accepté la demande de révision, casse le jugement rendu en décembre 1894 et renvoie l'accusé au Conseil de Guerre de Rennes. Le 9 juin 1899, Alfred Dreyfus quitte l'île du Diable et, après un voyage de trois semaines, est transféré à la prison militaire de Rennes.

Le 9 septembre 1899, Maître Demange cherche à insinuer le doute dans l'esprit des juges pour obtenir l'acquittement de Dreyfus. Malgré tout, le Conseil de Guerre, à la majorité de 5 voix contre 2, déclare l'accusé coupable de haute trahison avec "circonstances atténuantes" et le condamne à dix ans de réclusion. Le soir même, Alfred Dreyfus forme un pourvoi en révision. Le lendemain, son frère l'avertit que le gouvernement est disposé à proposer au chef de l'Etat de signer sa grâce. Épuisé et convaincu par ses proches, il retire son pourvoi. Sa grâce est signée le 19 septembre 1899 par le président Emile Loubet et il sort de prison deux jours plus tard.

Nombreux sont les dreyfusards à critiquer cette décision. De plus, le 17 novembre 1899, Waldeck-Rousseau, président du Conseil des ministres dépose une loi d'amnistie couvrant "tous les faits criminels ou délictueux connexes à l'affaire Dreyfus ou ayant été compris dans une poursuite relative à l'un de ces faits". Malgré de nombreuses protestations, la loi est adoptée. Dès lors, plus aucun recours n'est possible pour reconnaître l'innocence de Dreyfus à moins qu'un fait nouveau apparaisse. Jean Jaurès, nouvellement élu député en 1902, relance l'affaire en avril 1903 suite à un discours prononcé à la Chambre, dans lequel il évoque les incohérences et les "faux" qui constellent le dossier Dreyfus. Devant ces faits nouveaux, le ministre de la Guerre, le général André, procède à une enquête administrative qui va durer six mois.

Le 19 octobre 1903, le ministre rend son rapport au président du Conseil (Émile Combes) qui expose la gravité des faits découverts. Sur la base de ces révélations, Alfred Dreyfus forme une requête en révision de l'arrêt de 1899 devant le garde des Sceaux. Le 3 mars 1904, la Cour de cassation déclare

la demande en révision recevable et ordonne une instruction supplémentaire. Le 12 juillet 1906, la Cour de cassation annule sans renvoi le jugement du 9 septembre 1899 et amorce la réhabilitation du capitaine.

Renonçant à prétendre à toute indemnité pécuniaire, il est réintégré partiellement dans l'armée, mais ses années d'emprisonnement ne sont pas prises en compte dans la reconstitution de sa situation. Toute perspective de carrière au regard des réussites antérieures à son arrestation de 1894 étant brisée, il demande sa mise à la retraite en 1907. Officier de réserve, il participe à la première guerre mondiale. Il décède le 12 juillet 1935 à l'âge de soixante-seize ans.

Source : <http://www.justice.gouv.fr/histoire-et-patrimoine-10050/proces-historiques-10411/laffaire-dreyfus-22696.html>